

• (3.40 p.m.)

Ce service d'autobus a été instauré sans le moindre égard pour la population qu'il y a lieu de desservir. Presque tous les jours, la compagnie fait paraître dans les journaux des chiffres qui indiquent que de plus en plus de personnes empruntent les autobus. Mais un an après, on n'a même pas encore construit les abris destinés aux voyageurs. Les adultes comme les enfants doivent se planter pendant des heures le long des grandes routes, dans toutes les conditions climatiques possibles, à attendre des autobus qui arrivent à des heures qui dépendent de l'état des routes ou de l'empressement des employés. Il y a parfois des malades parmi eux, mais les experts qui ont organisé le service destiné à remplacer ce qu'ils ont appelé un service-voyageurs non rentable, n'ont nullement songé au confort. La compagnie proclame qu'il ne faut que 14 heures et quelques minutes pour traverser la province, mais elle ne parle guère du manque de confort, de systèmes de réservations appropriés, de services de correspondance, ou du bon nombre de services fondamentaux nécessaires. Elle ne se soucie guère non plus des petites compagnies d'autobus qui desservent la région depuis tant d'années et sont maintenant à la merci du CN en ce qui concerne le monopole du service. Des problèmes se posent, certes, mais j'espère que les experts s'attacheront un peu plus à la mise en œuvre d'un meilleur service, dont le CN a le monopole à Terre-Neuve.

J'aimerais dire aussi que j'ai du mal à comprendre ce qu'il advient de toutes ces études, surtout de celle qu'on a faite sur les problèmes du service côtier du CN, entre Terre-Neuve et le Labrador.

Les députés soulèvent ces problèmes, on promet de les étudier, puis nous n'en entendons plus parler. J'espère que les responsables de la chose prépareront un rapport sur le service de second ordre assuré par le traversier de Sainte-Barbe-Blanc Sablon et prendront les mesures nécessaires pour remédier à cette situation dangereuse avant qu'un accident se produise.

Je suis très déçu du peu de protection assurée quant aux droits d'ancienneté et à la sécurité d'emploi promis aux cheminots lorsque le service a été modifié. Il y a eu bien des infractions dans ma région, mais les employés ne s'en sont pas plaints par crainte de perdre leurs emplois.

Mon collègue, le député de Gander-Twillingate (M. Lundrigan), a signalé avec beaucoup de vigueur à quel point les services ferroviaires, d'express et de marchandises, se dégradent. D'après certains préposés à l'entretien de la voie à Terre-Neuve, on donne l'ordre tous les jours de ralentir aux passages à niveau. C'est que l'on manque de préposés à l'entretien de la voie. On nous avait promis que cela n'arriverait pas lorsque les services-voyageurs ont été réduits dans la province. Comment alors pouvons-nous croire ceux qui nous promettent d'améliorer les services alors qu'on les réduit?

Je voudrais aussi parler de l'incertitude quant à l'établissement d'un service aérien sur la côte ouest de Terre-Neuve. Cette fois encore, on a fait toutes sortes d'études, mais les gens ignorent tout des projets d'avenir. A ce sujet, je pense qu'on devrait consulter les personnes

[M. Marshall.]

directement intéressées. Information Canada parviendra peut-être à calmer les inquiétudes de ces personnes et à leur dire une fois pour toutes ce qui arrivera d'après la politique régionale en matière de transport aérien. J'espère que le ministre acceptera les nombreuses invitations qu'il a reçues de visiter la province et de dire clairement ce que l'avenir y réserve pour le service aérien.

J'espère également que les autorités du CN tiendront compte des paroles de mon collègue de Gander-Twillingate et qu'elles s'engageront à résoudre les problèmes de transport à Terre-Neuve.

Pour terminer, je souscris sans réserve à l'amendement du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) dans lequel il demande que la Chambre décide qu'il ne faudrait nullement songer à accorder d'autres garanties financières ou subventions au Canadien National tant qu'on n'aura pas amélioré les arrangements sur la pension, comme le recommandait le rapport du comité permanent des transports et des communications.

M. l'Orateur: Avant d'accorder la parole au député de Regina-Lake Centre (M. Benjamin), je devrais peut-être parler de l'amendement proposé cet après-midi par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). L'amendement n'a pas été mis en discussion, parce que l'Orateur suppléant avait alors de graves réserves au sujet de la recevabilité de l'amendement.

Dans l'intervalle, tandis que les députés étudiaient et discutaient ce projet de loi, je m'employais avec diligence à décider si l'amendement devrait être accepté. Après avoir consulté les spécialistes et les précédents, je serais heureux d'entendre le député de Winnipeg-Nord-Centre, s'il est disposé à signaler à la Chambre pourquoi, à son avis, l'amendement devrait être accepté.

Je suis convaincu que le député, qui a eu une longue expérience en matière de procédure, sait combien il est difficile de présenter un amendement qui se rattache en quelque sorte à un amendement motivé. J'ai l'impression qu'il ne s'agit pas vraiment d'un amendement motivé, mais qu'il dépasse sensiblement la portée du projet de loi. C'est ce que je pense; même après avoir consulté les précédents et les commentaires, je suis tenté de tirer cette conclusion, mais je ne voudrais pas le faire avant d'avoir entendu le député de Winnipeg-Nord-Centre.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'espère que vous ne penserez pas que mes efforts, pour vous éloigner de la tentation, sont calculés. Je croyais que cette question de procédure ne serait peut-être pas réglée avant lundi, alors je n'ai pas fait de travaux de recherche immédiats. Cependant, comme Votre Honneur l'a dit, c'est un sujet que certains d'entre nous avons débattu depuis bien des années.

Les amendements motivés ont pris des formes différentes. J'ose espérer que Votre Honneur n'a pas de question au sujet de la forme du présent amendement. En fait, il reprend la formule employée depuis de nombreuses années: «Que le bill ne soit pas lu maintenant pour la deuxième fois, mais que la Chambre décide, etc.» Je crois